



## IDEES & DEBATS

### LE POINT DE VUE

de Denis Terrien  
et Stéphane Marchand

# Pour un Grenelle du travail en free-lance

**L**e salariat ne va pas disparaître et le CDI va survivre. Il suffit, pour s'en convaincre, de recenser les secteurs en tension où les entreprises sont prêtes à offrir aux candidats des contrats de travail ultrasécurisés. En revanche, de nombreuses autres façons de travailler montent en puissance et se combinent entre elles. Un tiers des autoentrepreneurs exercent déjà une activité salariée. Le salariat multi-employeur concerne plus de 2 millions d'actifs et le nombre de travailleurs devenus indépendants, volontairement ou non, a augmenté de 85 % en France entre 2004 et 2013, pour atteindre une personne en activité sur dix.

L'irruption du numérique offre à l'entreprise, notamment aux plateformes collaboratives, une palette infinie d'instruments pour acheter une prestation. De nouveaux jobs apparaissent, les chauffeurs Uber, par exemple, mais souvent les travailleurs indépendants se retrouvent de facto dans une situation de quasi-subordination, sans bénéficier de la protection du salariat. Les entreprises n'ont aucun intérêt à se muer en « acheteuses » de travail « low cost » et à voir se développer une jungle sociale à leur porte. Ce serait un calcul à courte vue avec, en outre, le risque de tomber sous le coup du délit de marchandage. Leurs dirigeants comprennent que les innovations numériques ne se transformeront en opportunités économiques durables que si elles sont intégrées dans un système social équilibré. Edifions quelques règles.

La relation de travail ne doit plus seulement être estimée à l'aune d'une

subordination devenue floue mais au regard de cette question centrale : qui supporte le risque économique ? Le Code du travail actuel, qui surprotège les uns et ignore tous les autres, ne répond en rien au défi. Deux avancées récentes sont prometteuses au regard de la transition numérique : le compte personnel d'activité, qui dessine le parcours professionnel individuel, et le forfait jours, qui offre un cadre juridique plutôt bien aligné sur les nouvelles formes de travail. Mais ce n'est pas suffisant.

**La relation de travail doit partir d'une question centrale : qui supporte le risque économique ?**

**Le Code du travail actuel, qui surprotège les uns et ignore tous les autres, ne répond en rien au défi.**

Un système reste à inventer pour mesurer la charge mentale, informationnelle et communicationnelle d'un travailleur du savoir pour lequel le lieu et le temps de travail sont des notions obsolètes et contre-productives.

Nous avons besoin d'un code de la « personne au travail » qui permette d'optimiser en permanence l'activité de chacun, salarié ou non, qu'il soit employé ou en formation, tout au long de sa vie. Compte tenu de l'hybridation croissante entre salariat et travail indé-

pendant, le futur droit de la personne au travail devra s'appliquer à toutes les formes d'activité professionnelle. Il devra déterminer un socle de droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre ou d'un statut à l'autre, afin de favoriser la mobilité.

Les indépendants ne doivent plus être des fantômes politiques. Ailleurs, les choses bougent. En Italie, depuis le 31 janvier, les « contrats de collaboration » abusifs ont été supprimés et un free-lance travaillant pour un seul employeur est considéré comme un salarié à plein-temps. Aux Etats-Unis, la réforme « Obamacare » a créé des mutuelles permettant aux indépendants d'avoir accès à une couverture maladie à des prix proches des régimes d'entreprise. Les free-lance auront aussi des devoirs : les nouvelles formes de travail devront participer au financement général de la protection sociale.

La révolution numérique offre une occasion de repenser notre pacte social français en y invitant tous les citoyens en activité. Il y a urgence à organiser le « Grenelle du numérique », qui formulera enfin un statut de l'actif pour tous. Les techniciens du numérique devront y participer mais aussi des juristes, des médecins, des philosophes, des « éthiciens ». L'enjeu dépasse de loin l'économie et l'emploi. Voyons loin, élevons le débat, mobilisons notre intelligence collective. Il y va de l'existence même de la société.

**Denis Terrien et Stéphane Marchand** sont président et délégué général d'Entreprise et progrès.